



**LA VILLE DE MONS PROCÈDE AU RECRUTEMENT D'UN-E ATTACHÉ-E (CONSEILLER EN PRÉVENTION DE NIVEAU 1) A4SP, RESPONSABLE DU SERVICE SIPP VILLE/CPAS**

**RAISON D'ÊTRE DE LA FONCTION**

Au travers du Service Interne pour la Prévention et la Protection au travail (SIPP) commun (Ville/CPAS de Mons) auquel il est attaché, le responsable du SIPP (CP) de niveau 1 a pour raison d'être :

- La participation à l'élaboration et à la validation du plan global de prévention et du plan annuel d'actions, d'accompagner leur mise en œuvre et d'assurer leur application.
- Assister les employeurs, leurs membres de la ligne hiérarchique et leurs travailleurs dans l'élaboration, la programmation, la mise en œuvre et l'évaluation de la politique déterminée par le système dynamique de gestion des risques.
- Les assister dans l'application des mesures visées dans la loi sur le bien-être.

**MISSIONS SPÉCIFIQUES**

Les tâches du CP sont décrites en détails dans l'article II.1-6 du Code du bien-être.

Ces tâches répondent aux missions d'un SIPP décrites en détails dans les articles II.1-4 et II.1-5 du Code du bien-être et auxquelles le CP doit se conformer.

**MISSION COMPLÉMENTAIRE**

- Définir la politique de prévention commune Ville/CPAS.
- Veiller à l'application et à l'évaluation de la politique de prévention et de gestion des risques au sein de l'institution, émettre des avis et des propositions en matière de sécurité et de bien-être au travail (risques professionnels, accidents de travail, etc.).
- Effectuer des visites et analyses des lieux et postes de travail, identifier les risques professionnels et établir les fiches de poste de travail.
- Elaborer les plans d'urgence interne.
- Répertorier les risques dans les bâtiments.
- Organiser la prévention incendie, créer et animer un réseau d'équipiers d'intervention incendie.
- Encadrer son équipe et contribuer au développement des ressources humaines (recrutement, évaluations, besoins en formation, etc.).
- Assurer le secrétariat du Comité de Concertation de Base.

Cette liste n'est pas exhaustive.



### POSITIONNEMENT DE L'EMPLOI

Le niveau hiérarchique du CP est le suivant :

- N+1 : Les Directrices générales de la Ville et du CPAS de Mons.

### INDÉPENDANCE ET AUTONOMIE

Le CP remplit sa mission en totale indépendance vis-à-vis des employeurs et des travailleurs. Il ne peut subir de préjudice en raison de ses activités en tant que CP.

Il dispose d'un pouvoir de proposition, de conseil et d'avis dans sa sphère d'activités et de compétences.

### CONDITIONS REQUISES

- Être titulaire d'un diplôme d'Ingénieur Industriel (en cas de diplôme obtenu à l'étranger, fournir l'équivalence du diplôme délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles).
- Avoir achevé avec succès la formation complémentaire de conseiller en prévention de niveau 1 en matière de sécurité du travail et être en possession du certificat qui l'atteste.
- Disposer d'une première expérience dans une fonction de conseiller en prévention relative au bien-être au travail est considéré comme un atout supplémentaire.
- Posséder une expérience en gestion d'équipe constitue un atout.
- Être titulaire du permis B et être disposé, si nécessaire, à utiliser son véhicule personnel pour des déplacements de service dans l'entité montoise.
- Faire preuve d'écoute, de communication, de dialogue, d'assertivité, de réactivité, de vision claire.
- Maîtriser les outils informatiques et de communication tels que les PC, les téléphones, la suite Office, Outlook, Internet, ainsi que les logiciels tiers.

### CONTRAT

- Condition APE à l'engagement.
- Contrat de travail à durée indéterminée (CDI).
- Temps plein (38h/semaine).
- Télétravail structurel à raison de 1 jour/semaine (indemnité de 6 €/jour, plafonnée à maximum 30 €/mois).
- Intervention sur les abonnements en transports en commun conformément au statut applicable au sein de la Ville de Mons.
- Divers avantages via le Service Social Collectif.
- Traitement de base pour un temps plein, selon le barème RGB A4sp : 4.511,49€ brut mensuel (indexé<sup>1</sup>, sans ancienneté), pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (maximum 6 années) et dans le secteur public (toutes les années sont prises en compte).
- Chèques repas : 8 €/jour presté (retenue 1,25 €).

<sup>1</sup> 2,0399 (index en vigueur décembre 2023)



- Indemnité forfaitaire de Conseiller en Prévention de Premier Niveau d'un montant de : 8964,85 € brut (annuel, indexé<sup>2</sup>)

### **INTÉRESSÉ-E ?**

Envoyer votre dossier de candidature en **mentionnant impérativement la référence suivante dans la lettre de motivation** : « **recrut2024-17-Attaché.e-spécifique-(Conseiller en prévention niveau1)-A4sp-Responsable-SIPP-Ville/CPAS** ».

**Exclusivement via le lien suivant** : <https://mons-formulaires.guichet-citoyen.be/recrutement-attachee-specifique-conseiller-en-prevention-niveau-1-a4-sp-responsable-du-service-sipp-villecpas/>

**pour le 28/05/2024 au plus tard.**

**Les documents suivants devront être annexés lors du dépôt de candidature :**

- CV
- Lettre de motivation
- Copie du diplôme d'ingénieur industriel (les diplômes étrangers doivent être accompagnés de l'équivalence délivrée par la Fédération Wallonie/Bruxelles et obligatoire pour les employeurs du secteur public)
- Copie de l'attestation de réussite de la formation complémentaire de Conseiller en prévention de niveau 1
- Extrait de casier judiciaire (moins de 3 mois) devra être délivré à l'entrée en fonction

**Renseignements : Service GRH, Grand-Place 22, 7000 MONS, Tél. : 065 40 58 38  
Mail : [ismaila.zoungrana@ville.mons.be](mailto:ismaila.zoungrana@ville.mons.be) (Ismaila Zoungrana)**

---

<sup>2</sup> 2,0399 (index en vigueur décembre 2023)